

PROCÈS VERBALE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28/03/2023

AU SIÈGE DU SYNDICAT
10 ZA DE LAVEAU
33 230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

L'ensemble des documents et des rapports sont téléchargeable sur www.siaepavi.fr / Documents disponibles

Table des matières

1- Présence.....	3
2- Administration Générale.....	4
2.1- Services Généraux : validation du PV.....	4
2.2- Rappel sur le fonctionnement de l'ensemble des services au 01/01/2023.....	4
2.3- Principales conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique sur le territoire de la CALI.....	5
2.4- Projets collaboratifs avec la CALI.....	6
2.5- Assurance des agents.....	7
2.6- Enquête publique.....	8
2.7- Tableau des effectifs.....	8
3- Établissement principal : Services Généraux et Régie D.E.C.I. (290 00).....	9
3.1- Synthèse des adhérents.....	9
3.2- Financements.....	9
4- Établissement annexe 1: Eau Potable Les Eglisottes (290 41).....	10
4.1- Compte administratif 2022 prévisionnel.....	10
4.2- Situation financière.....	11
4.3- Problématique technique service Eau Les eglisottes.....	13
4.4- Étude de la solution 1 : augmentation du prix de l'eau.....	14
4.5- Étude solution 2 : Contrat de DSP SUEZ.....	15
4.6- Travaux de réhabilitation de l'usine d'eau potable du Breuilh.....	16
5- Établissement annexe 2 : Eau Potable Dronne (290 42).....	17
5.1- Compte administratif prévisionnel.....	17
5.2- Situation financière.....	18
5.3- Prix de l'eau.....	19
6- Établissement annexe 5 : Assainissement Dronne (290 45).....	20
6.1- Compte administratif 2022 prévisionnel.....	20
6.2- Situation financière.....	21
6.3- Demande de subventions.....	22
7- Établissement rattaché 1 : Régie Eau Potable (290 10).....	23
7.1- Situation financière.....	23
7.2- Prix de l'eau.....	25
7.3- Demande de déplacement de réseau.....	25
8- Établissement rattaché 2: Régie Assainissement (290 20).....	26
8.1- Situation financière.....	26
8.2- Demande de subventions.....	27
9- Divers.....	27
10- Liste des Délibérations.....	28

L'ensemble des documents et des rapports sont téléchargeable sur www.siaepavi.fr / Espace partenaire (en bas de la page).

LEXIQUE

DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie

DSP Délégation de Service Public

RPQS Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

CA Compte Administratif

BP Budget Primitif

PEI Prise d'Eau Incendie

AEAG Agence de l'Eau Adour Garonne

CG 33 Conseil Départemental de la Gironde

DM Décision Modificative

BS Budget Supplémentaire

1- PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétence Eau Potable et Assainissement	Compétence facultative DECI
Petit Palais et Cornemps		x	x
CALI - Abzac	M. RABANIER Jacques <i>(Vice Président délégué aux services généraux et à la DECI)</i>	x	x
CALI - Camps sur l'Isle	M. RESENDE David <i>(Vice Président délégué à l'assainissement en Régie)</i>	x	
CALI - Chamadelle	M ^{me} BLANCHETON Sophie <i>(Vice Présidente déléguée à l'Eau Potable en DSP)</i>	x	
CALI - Coutras	M. COSNARD Jérôme , Pouvoir à M. RABANIER <i>(Vice Président délégué au service Assainissement en DSP)</i>	x	
CALI - Gours		x	
CALI - Le Fieu	M ^{me} COUDERC Mariette <i>(Vice Présidente déléguée à l'Eau Potable en Régie)</i>	x	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	M. GUILLEMOT Bernard	x	x
CALI - Les Peintures	M. BATTISTON Armand	x	
CALI - Porchères	M. AICOBERRY Christian	x	
CALI - Puynormand	M. ARNAUD Jean-Pierre	x	x
CALI - St Antoine sur l'Isle	Mme PEYRIDIEUX Pâquerette	x	x
CALI - St Christophe de Double	M. ARNOUD Alain	x	
CALI - St Médard de Guizières	M. CATALAN Stéphane Président	x	
CALI - St Sauveur de Puynormand	M. DUBET Jean-Pierre, Pouvoir à M.CATALAN	x	
CALI - St Seurin sur l'Isle	M. JARJANETTE Patrick	x	x
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service de l'Eau- à la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOU (agent de la Régie des Eaux)

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1- SERVICES GÉNÉRAUX : VALIDATION DU PV

La délibération 2023-1-1 valide à l'unanimité le PV du comité syndical du 05/12/2022.

2.2- RAPPEL SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ENSEMBLE DES SERVICES AU 01/01/2023

Par arrêté préfectoral du 27/12/2019, la fusion du SIEA de la Vallée de la Dronne et du SIAEPA de la Vallée de l'Isle est actée avec la création du SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne.

Depuis le 01/01/2023, l'architecture comptable des services est la suivante :

- **1 établissement principal à autonomie juridique et financière** : Services Généraux et DECI
- **3 budgets annexes** : correspondant chacun à un contrat de DSP
- **2 budgets rattachés à autonomie financière** (Régie Eau et Régie Assainissement)

Le syndicat doit donc gérer administrativement 6 budgets différents.

2.3- PRINCIPALES CONCLUSIONS DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU EN PÉRIODE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CALI

Rapport du 08/11/2022

La liste des recommandations est la suivante :

Recommandations	Remarques SIAEPAVID
<p><u>Recommandation 1</u> examiner l'intérêt et les modalités d'adhésion et de représentation de l'ensemble des gestionnaires au SMEGREG</p>	Le SIAEPAVID n'est pas adhérent au SMEGREG.
<p><u>Recommandation 2</u> Arrêté une position commune pour prendre en compte les préoccupations et les impératifs liés à la gestion des nappes profondes en gironde, notamment pour ce qui est de la recherche de ressource de substitution des prélèvements dans la nappe de l'Eocène centre qui est largement surexploitée.</p>	En effet, n'étant pas concerné par les ressources de substitutions (il n'y en a pas de répertoriées sur notre secteur), l'adhésion n'apportait pas de plus-value.
<p><u>Recommandation 3</u> élaborer une méthodologie commune pour appréhender les évolutions à venir sur le territoire de la CALI en terme de population ainsi que ce qui est de la consommation future en eau pour les différents usages, allant au-delà de la consommation domestique : agriculture, viticulture, usage pour les activités économiques...</p>	Peut se faire en même temps que la révision des schémas directeurs
<p><u>Recommandation 4</u> définir une stratégie et des objectifs partagés en terme de réduction des pertes des réseaux de distribution de l'eau et d'amélioration des taux de rendement, notamment pour ce qui concerne la réalisation des investissements nécessaires</p>	Sujets en cours – problèmes de financements
<p><u>Recommandation 5</u> réexaminer, sur ces bases, l'ensemble des schémas directeurs d'eau potable établis par les gestionnaires publics intervenant sur le territoire de la CALI et, tant que de besoin, de les modifier et/ou les compléter par des plans d'action précis</p>	Le SIAEPAVID a proposé à la CALI de lancer les études en commun. Dans l'attente d'un retour de la CALI
<p><u>Recommandations 6</u> développer des actions plus fréquentes et plus efficaces de sensibilisation à des usages plus économes des ressources en eau, en direction des collectivités publiques, des usagers domestiques et de tous les utilisateurs concernés.</p>	Parcours pédagogique en cours de réflexion,

2.4- PROJETS COLLABORATIFS AVEC LA CALI

Projet 1 :

Afin de répondre à la recommandation n°5 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est proposé à la CALI de lancer une étude commune dans le cadre de la révision des schémas directeurs d'eau potable des unités de gestion d'eau potable situées sur le territoire du SIAEPAVID.

La délibération 2023-1-2 valide à l'unanimité ce projet.

Projet 2 : la Smart City ?

Smart City est un terme désignant la capacité d'une ville à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour améliorer la qualité des services urbains ou réduire leurs coûts. D'autres termes ont été utilisés pour des concepts similaires : ville connectée, Cyber ville, ville numérique, communautés électroniques.

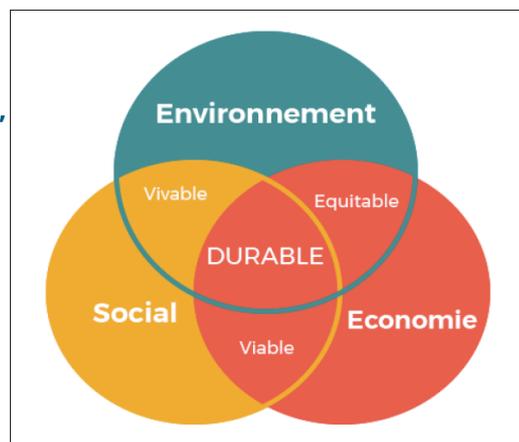
La ville connectée et intelligente est une ville qui repense son fonctionnement en mettant au centre de ces réflexions le citoyen et les nouvelles technologies. **Elle est guidée par 3 axes principaux : le sociale, l'environnement et l'économie.**

Le marché de l'IoT ou de l'Internet des objets est en plein essor et on constate une montée en puissance de la technologie LoRaWAN. Cette dernière est devenue un standard du marché. Les opérateurs de téléphonie mobile ont déjà déployé de nombreux «gateways» permettant de couvrir une grande partie du territoire français.

Or la facturation de ce service reste très élevée.

Il faut compter de 4 à 6 €/compteur/an en fonction du volume et de la densité du territoire (Étude Ido Conseil du 02/06/2022) avec les opérateurs de téléphonie actuels (soit environ 42 000 €/an pour La Régie par exemple).

En parallèle, la mise en place d'un réseau privé LoRa séduit de plus en plus de collectivités et de syndicats qui souhaitent mettre en place une stratégie numérique et unir leurs projets. L'aspect de mutualisation apporte une réponse économique, sociale et environnementale.



Une mutualisation avec la mise en place d'un réseau LoRa privé permettrait de partager les coûts d'investissement et de fonctionnement de ce réseau qui peut également servir pour la gestion de l'éclairage public, la gestion des parkings, la mesure de la hauteur des cours d'eau, la gestion des compteurs d'eau.....

En effet, les service du Syndicat réfléchissent sur la possibilité de mettre en œuvre une télérelève de l'ensemble de son parc de compteurs d'eau potable. En effet, les avantages sont nombreux :

➤ **pour l'utilisateur :**

- relevé du compteur sans dérangement,
- facturation sur l'index réel,
- service d'alerte en cas de fuite,
- service de suivi des consommations journalières.

➤ **pour l'exploitant du service :**

- diminution significative des dégrèvements (pour info environ 80 000 € de dégrèvement sur le service eau potable sur les 3 dernières années sur la Régie, idem sur le service assainissement de la Régie),
- amélioration des rendements de réseau : préservation de la ressource,
- alertes diverses : fraudes, risque de gel, dimensionnement des compteurs...

Il est proposé à la CALI d'étudier la possibilité de participer à la mise en place d'un **réseau privé LoRa** afin de mettre en place la télérelève des compteurs d'eau potable sur les territoires de la CALI et du SIAEPAVID.

La délibération 2023-1-3 valide à l'unanimité ce projet.

2.5- ASSURANCE DES AGENTS

Dans le secteur privé, tout employeur a l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés. La couverture des ayants droits (enfants ou conjoint) est facultative.

La couverture collective obligatoire doit remplir les conditions suivantes :

- la participation financière de l'employeur **doit être au moins égale à 50 % de la cotisation** (le reste est à la charge du salarié),
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales,
- le contrat est obligatoire pour les salariés sauf dans les cas où le salarié peut refuser la mutuelle .

Il est rappelé que les services de la Régie des Eaux du SIAEPAVID recrute exclusivement des agents avec des contrats de droit privé.

Afin de renforcer l'attractivité de nos métiers et compte tenu de la difficulté de recrutement actuellement, il est proposé de mettre en place une mutuelle collective obligatoire pour tout les nouveaux agents (syndicat ou régie).

Le Conseil d'Exploitation par délibération n° CE 2023-1-2 du 21/03/2023, propose de mettre en place cette assurance obligatoire et de participer à 100 % du montant pour l'agent uniquement.

La délibération 2023-1-4 valide à l'unanimité ce projet.

L'évaluation financière de ce projet est le suivant si tous les agents souhaitent adhérer à la mutuelle choisie (Harmonie Mutuelle : **61,31 €/mois**).

	Total
Nombre d'agents	22
Montant annuel par agent = 12 x 61,31	735,72 €
Montant annuel pour une prise en charge de 50 %	8 092,92 €
Montant annuel pour une prise en charge de 100 %	16 185,84 €

La délibération 2023-1-5 valide à l'unanimité ce projet.

2.6- ENQUÊTE PUBLIQUE

Les schémas directeurs d'assainissement ou zonages sont des documents d'aide à la programmation des travaux d'assainissement . Ces documents doivent être révisés.

Les zonages de 7 communes ont déjà été révisés ; il reste des zonages en cours : celui des communes de Camps sur l'Isle, de St Médard de Guizières, de St Sauveur de Puynormand et des Peintures.

M. Battiston demande pourquoi la commune des Peintures a révisé son zonage.

Mme Bernard lui rappelle que la révision du zonage sur la commune des Peintures avait été démarrée avant 2020, date de la fusion des 2 syndicats. Cette révision avait été certainement programmée en parallèle de la révision du PLU de la commune. Par la suite, le SIAEPAVID a attendu un peu pour lancer en même temps l'enquête publique sur les 4 communes pour mutualiser la procédure.

La délibération 2023-1-6 valide à l'unanimité le démarrage de l'enquête publique

2.7- TABLEAU DES EFFECTIFS

La délibération 2023-1-7 valide à l'unanimité le tableau des effectifs.

3- ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL : SERVICES GÉNÉRAUX ET RÉGIE D.E.C.I. (290 00)

3.1- SYNTHÈSE DES ADHÉRENTS

Communes	Date de la délibération	Année de mise en œuvre
Saint Seurin sur l'Isle	12/09/2019	2020
Abzac	16/09/2019	2020
Petit Palais et Cornemps	23/09/2019	2020
Puynormand	26/03/2021	2022
Les Eglisottes et Chalaures	09/06/2021	2022
Saint Antoine sur l'Isle	11/06/2021	2022
TOTAL	6	

Le sujet de la DECI est un sujet particulièrement complexe à plusieurs niveaux :

- au niveau juridique,
- au point de vue financement,
- la multiplicité des intervenants : commune, CALI, SDIS...

Une réunion sera proposée en cours d'année sur le sujet pour essayer d'éclaircir les nombreuses interrogations de chacun.

3.2- FINANCEMENTS

En 2023, le département financerait :

- la création et aménagement de points d'eau (bâches en secteurs périurbains ou en voie d'urbanisation),
- 1 dossier par an et par secteur sous réserve de l'avis favorable du SDIS
- montant maximum : 15 000 €
 - 50 % d'aide si commune < 10 000 habitants
 - 30 % d'aide si commune > 10 000 habitants

Les dossiers sont à déposer avant le 30/04/2023.

4- ÉTABLISSEMENT ANNEXE 1: EAU POTABLE LES EGLISOTTES (29041)

4.1- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PRÉVISIONNEL

Les données de l'année 2022 sont les suivantes :

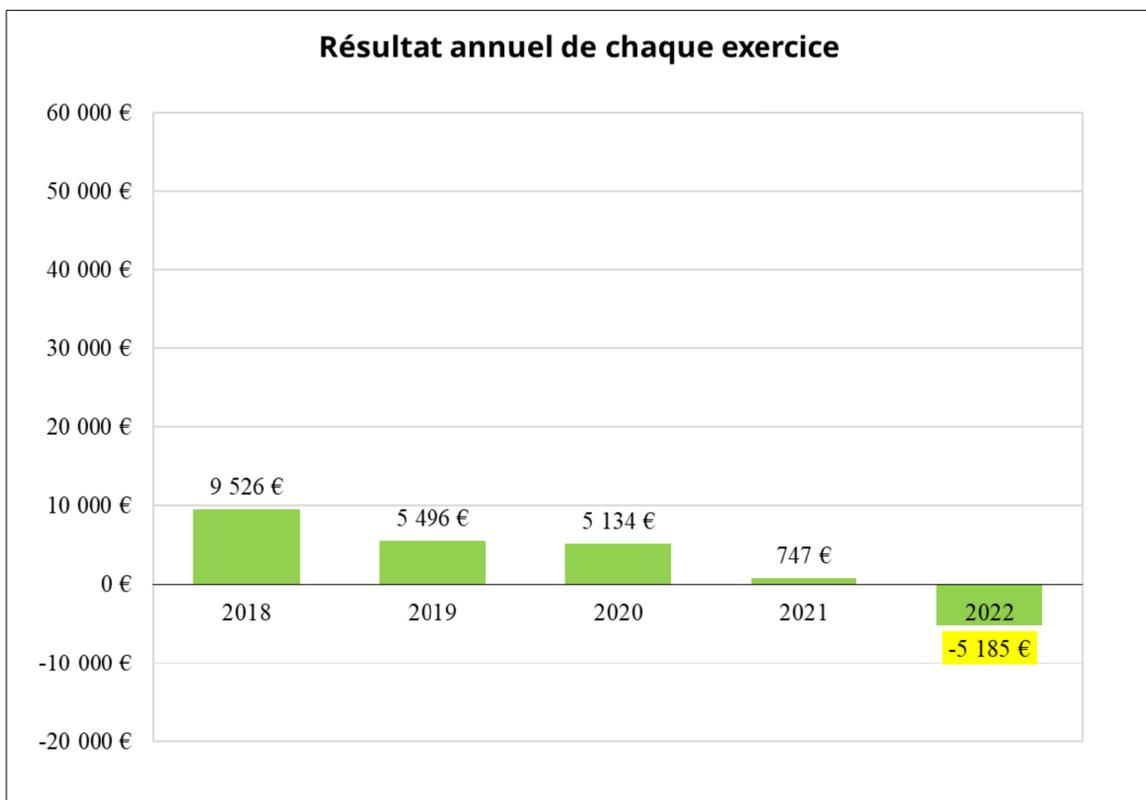
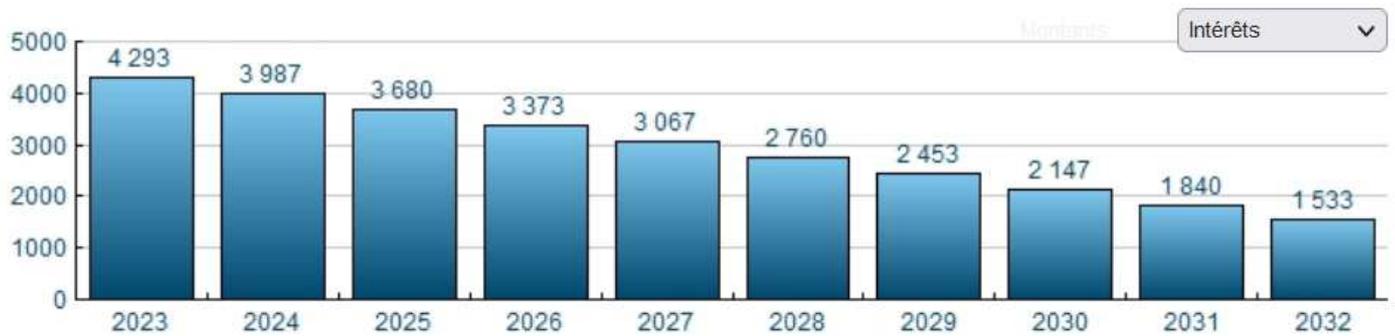
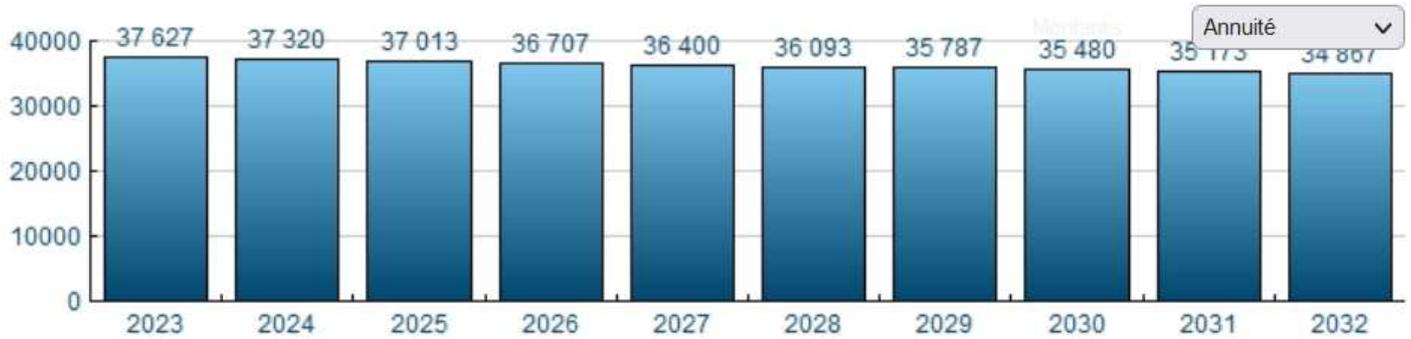
Exercice 2022		
	Section d'exploitation :	-5 184,51 €
	Section d'investissement :	-55 898,92 €
	Déficit de clôture de l'exercice	-61 083,43 €
Report des années antérieures		
	Section d'exploitation :	5 881,46 €
	Section d'investissement :	300 872,32 €
	Report de l'excédent	306 753,78 €
Résultat global de l'exercice (2022 + reports)		
	Section d'exploitation :	696,95 €
	Section d'investissement :	244 973,40 €
	Excédent 2022	245 670,35 €

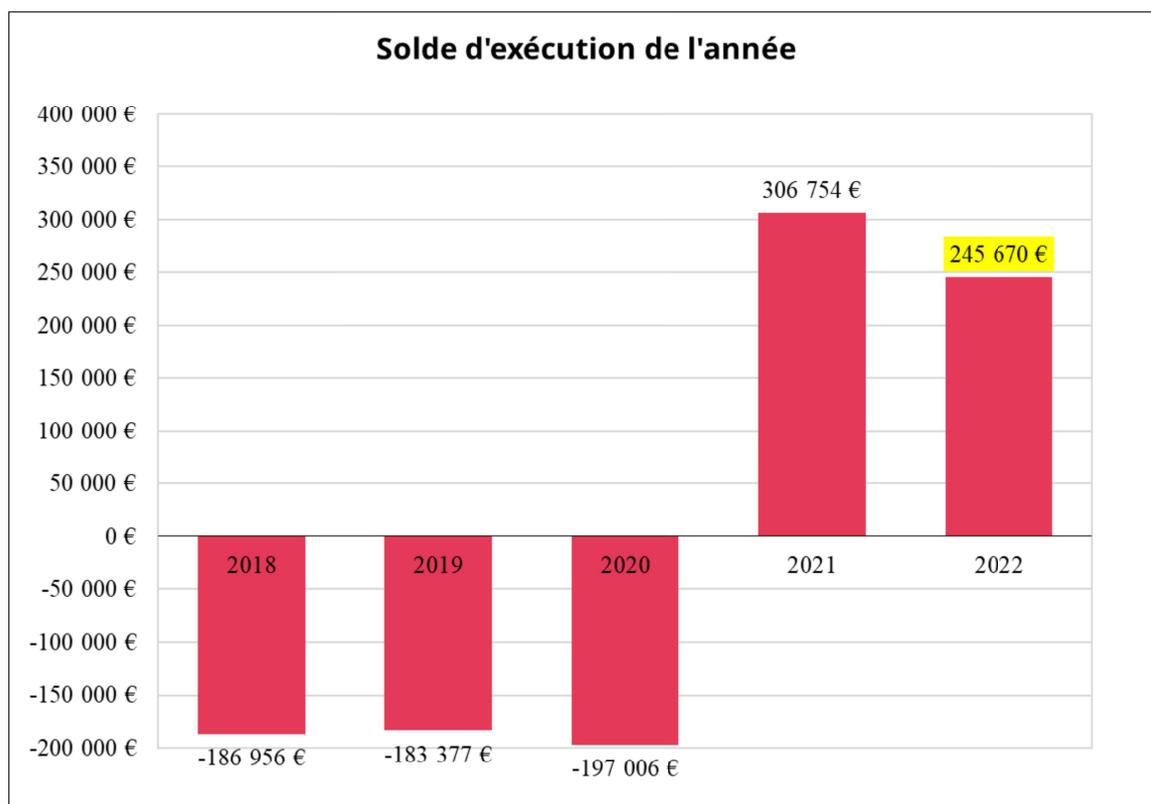
Le détail des comptes :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Vente d'eau	70	52 181,34 €	50 202,07 €	-3,79%
Subvention d'exploitation	74	- €		
Opérations d'ordre	42	1 177,00 €	1 177,00 €	
	TOTAL	53 358,34 €	51 379,07 €	-3,71%
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Charges à caractère général (remboursement TP)	11	2 730,29 €	2 673,08 €	-2,10%
Charges en personnel et frais assimilés (versement DECI)	12	23 625,00 €	22 227,00 €	-5,92%
Charges financières (intérêts +icne)	66	42,53 €	4 600,00 €	
Opération d'ordre et de transfert	42	26 213,50 €	27 063,50 €	3,24%
	TOTAL	52 611,32 €	56 563,58 €	7,51%
Recettes d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Subvention d'investissement (AEAG...)	13	450,01 €	450,01 €	0,00%
Réserve	106	- €		
Emprunts	16	500 000,00 €		
Opération d'ordre et de transfert	40	26 213,50 €	27 063,50 €	3,24%
	TOTAL	526 663,51 €	27 513,51 €	-94,78%
Dépenses d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Emprunts et dettes assimilées	16		33 333,33 €	
Immobilisations reçues en affectation	22			
Immobilisations en cours	23	22 474,00 €	48 902,10 €	117,59%
Opération d'ordre et de transfert	40	1 177,00 €	1 177,00 €	
	TOTAL	23 651,00 €	83 412,43 €	252,68%

4.2- SITUATION FINANCIÈRE

Il y a 1 emprunt sur le service, fait en 2022 pour une durée de 15 ans (fin 2036) : 500 000 € emprunté pour la réhabilitation de l'usine du Breuilh.





Le solde de l'année est positif grâce à l'emprunt réalisé pour, à l'origine, faire des travaux.

Si on soustrait l'emprunt de 500 000 €, le solde de 2022 est en réalité déficitaire à hauteur de - 254 330 €.

4.3- PROBLÉMATIQUE TECHNIQUE SERVICE EAU LES EGLISOTTES

Le rendement de réseau en 2022 était de 49 %.

Ce rendement est inférieur au rendement minimum fixé par la DDTM, **à savoir 66 % pour cette unité de gestion.**

Lors de la réunion technique de travail entre SUEZ et nos services le jeudi 09/03/2023, plusieurs points ont été abordés face aux problèmes de fuites récurrentes sur le secteur des Eglisottes.

Un plan d'action pour améliorer le rendement de réseau a été transmis par SUEZ.

Les solutions étudiées par SUEZ sont les suivantes :

- 1- arrêt du traitement au dioxyde de chlore,
- 2- renouvellement de réseaux fragiles,
- 3- augmentation des campagnes de recherche de fuites,
- 4- revoir l'audit du patrimoine,
- 5- action sur les prises d'eau illicites (PI-vols, branchements sans compteurs...),
- 6- revoir l'évaluation des volumes de purges lors de la remise en service après réparation des fuites,
- 7- renouveler le débitmètre du forage,
- 8- mise en place d'un modèle hydraulique du réseau.

Financièrement, le service est dans l'incapacité de répondre aux solutions proposées par SUEZ et qui sont nécessaires pour répondre à la réglementation et surtout enrayer la spirale des fuites sur ce secteur.

2 solutions possibles :

1. Dégager des fonds pour investir **en augmentant le prix de l'eau** sur la part de la collectivité ,
2. Utiliser les réserves financières du service de la Régie des Eaux du SIAEPAVID en mutualisant le service ; pour cela, **il est nécessaire de résilier le contrat de DSP conclue avec SUEZ**

4.4- ÉTUDE DE LA SOLUTION 1 : AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU

Pour information, les données nationales 2020 indiquent un prix moyen pour l'eau potable de **2,11 €/m³** (données de l'Office Français de la Biodiversité)

Collectivité	Prix TTC 120 m ³ d'eau potable 2021 (taxes incluses)	Prix ramené au m ³	Population 2020	ILP 2020 perte en m ³ /an/km
Libourne	158,08 €	1,32 €	25 400	13,8
SIAEPA du Nord Libournais	225,71 €	1,88 €	16 879	1,5
Régie des Eaux SIAEPAVID	248,56 €	2,07 €	12 300	1,8
SIAEP Arveyres	251,26 €	2,09 €	22 087	3,5
SIEA Est Libournais	263,45 €	2,20 €	620	2,8
Les Billaux-Lalande de Pomerol	274,23 €	2,29 €	1 897	3,7
Vallée de la Dronne	282,92 €	2,36 €	11 000	5,1
Les Eglisottes	291,44 €	2,43 €	2 263	5,9

Extrait du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 08/11/2022

Pour répondre aux besoins financiers nécessaires pour faire des travaux, le prix de l'eau sur la commune doit être révisé. Or, il est déjà le plus élevé sur le territoire de la CALI.

Pour mémoire, le Comité Syndical, lors de sa séance du 08/11/2021 a fixé les tarifs (part syndicale) suivants :

- abonnement : 30 € HT
- part variable (m³) : 0,8 € HT

La facturation du service est la suivante :

- du 01/06 au 30/11 année N ; facturation de 1/2 abonnement + estimation de la conso (=50 % de la consommation de l'année N-1)
- du 01/12 au 31/02 N+1 ; facturation de 1/2 abonnement + consommation réelle

Selon les simulations faites (**voir documents en annexes**), pour dégager **300 000 €** d'investissement annuellement, **les tarifs collectivités** suivants devraient être appliqués :

- abonnement : 150 € HT
- part variable (m³) : 2,50 € HT

Soit une facture d'eau potable d'environ 532 € TTC pour 80 m³ d'eau (6,65 € TTC /m³ en comptant la part délégataire et les redevances).

**L'acceptabilité de cette mesure par les usagers ne paraît pas viable.
Toutefois, une augmentation est impérative.**

4.5- ÉTUDE SOLUTION 2 : CONTRAT DE DSP SUEZ

Pour mémoire : avenant de prolongation du contrat jusqu'au 30/06/2028, signé le 20/08/2012.

Compte tenu de la situation financière du service Eau Les Eglisottes et à la demande de M. le Président, les services ont abordé également le sujet concernant la possibilité, avec accord de SUEZ, de mettre fin de façon anticipée au contrat de DSP en cours.

En effet, une mutualisation des services de l'Eau des Eglisottes par intégration dans le service de la Régie des Eaux du SIAEPAVID permettrait de mutualiser les investissements futurs et nécessaires sur la commune des Eglisottes ; ce qui est actuellement impossible compte tenu de l'état financier du service.

En parallèle, un contrat de prestations avec SUEZ concernant la recherche de fuites pourrait être mis en œuvre.

En effet, le service de la Régie des Eaux du SIAEPAVID ne possède pas en interne cette compétence qui nécessite une expertise très particulière. Par contre, SUEZ est en capacité d'apporter un soutien technique dans le cadre de la recherche de fuite. Cette prestation serait mise en place sur l'ensemble du territoire en régie.

Cette action devrait permettre d'augmenter de façon significative le rendement de réseau de chaque unité de gestion (Les Eglisottes- Vallée de l'Isle).

Une simulation faite avec le tarif appliqué sur la Régie permettrait de dégager environ 150 000 € par an d'investissement.

Si reprise en Régie : besoin de recruter un agent pour renforcer l'équipe travaux

Dans l'idéal : 2 équipes travaux (de 2 personnes)

Le prix pour les usagers des Eglisottes serait le même que pour ceux des autres usagers de la Régie des Eaux = mutualisation

M. le Président indique que la reprise en Régie de ce servi en doit être fait dans les meilleurs conditions possibles. La qualité du service qui doit être proposée aux usagers doit être irréprochable, et pour cela, il va être nécessaire de mettre en place des moyens humains pour réparer les fuites.

La délibération 2023-1-8 autorise à l'unanimité la démarche de résiliation du contrat de DSP liant le syndicat à SUEZ au 31/12/2023.

M.GUILLEMOT remercie, au nom de la commune , le syndicat pour le choix de cette décision compte tenu de la situation financière du service.

M. CATALAN précise que le choix de la mutualisation pour nos petits services est essentiel pour trouver des solutions viables pour les usagers.

4.6- TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU BREUILH

Les Commissions travaux du 02/02/2023 et du 17/02/2023 ont validé le choix du marché pour la réhabilitation de la station de pompage du Breuilh pour un montant de 610 657,80 € HT total (regroupement sociétés SOC/SOL TP) :

- 440 015,70 € HT tranche ferme
- 170 642,10 € HT tranche optionnelle

A ce jour, le service ne possède pas les fonds pour signer le marché de travaux.

Lors du BP 2023, le service a équilibré avec un emprunt ; or à ce jour le service n'est pas sûre d'obtenir un emprunt auprès d'une banque.

Compte tenu de la situation actuelle du service, l'idée d'abandonner les travaux a été étudiée.

Toutefois, après réflexion et compte tenu du tableau des avantages et inconvénients ci-après, il est proposé de poursuivre la démarche et de réaliser les travaux.

Avantages	Inconvénients
Consultation faite, prix négociés : <i>possibilité de démarrer le marché en fin d'année</i>	Absence de trésorerie
Partie des travaux nécessaires selon les recommandations de SUEZ et SOCAMA (modification de la désinfection, renouvellement du débitmètre)	Travaux pas tous nécessaires
Subvention de 37 500 € accordée par le département <i>(obtenue de justesse, malgré un mauvais rendement)</i>	Validité de la subvention de 2 ans

En cas de résiliation du contrat de DSP, le coût financier des travaux seront pris en charge par le service Régie Eau 290 10. Le relais financier peut être assuré.

La délibération 2023-1-9 valide à l'unanimité l'engagement des travaux sur la station de traitement Le Breuilh

5- ÉTABLISSEMENT ANNEXE 2 : EAU POTABLE DRONNE (290 42)

5.1- COMPTE ADMINISTRATIF PRÉVISIONNEL

Les données de l'année 2022 sont les suivantes :

Exercice 2022		
	Section d'exploitation :	329 255,58 €
	Section d'investissement :	153 427,48 €
	Excédent de clôture de l'exercice	482 683,06 €
Report des années antérieures		
	Section d'exploitation :	0,00 €
	Section d'investissement :	-189 108,71 €
	Report du déficit	-189 108,71 €
Résultat global de l'exercice (2022 + reports)		
	Section d'exploitation :	329 255,58 €
	Section d'investissement :	-35 681,23 €
	Excédent 2022	293 574,35 €

Le détail des comptes :

Recettes de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Vente d'eau	70	370 135,05 €	480 905,36 €	29,93%
Produits exceptionnels	77	- €		-
Opérations d'ordre	42	2 343,00 €	2 343,00 €	
	TOTAL	372 478,05 €	483 248,36 €	29,74%
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Charges à caractère général (SATESE...)	11	9 362,53 €	11 549,37 €	23,36%
Charges en personnel et frais assimilés	12	115 500,00 €	108 667,00 €	-5,92%
Charges financières (intérêts+icne)	66	13 877,66 €	8 420,68 €	-39,32%
Opération d'ordre et de transfert	42	20 819,24 €	20 819,24 €	0,00%
	TOTAL	159 559,43 €	149 456,29 €	-6,33%
Dépenses d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Immobilisations incorporelles	20	31 694,61 €		
Immobilisations reçues en affectation	22			
Immobilisations en cours	23	524 163,08 €	37 803,40 €	-92,79%
Emprunts (capital)	16	39 273,89 €	40 163,98 €	2,27%
Opération d'ordre et de transfert	40	2 343,00 €	2 343,00 €	-
	TOTAL	597 474,58 €	80 310,38 €	-86,56%
Recettes d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Immobilisations en cours	23			
Dotation, fonds divers et réserves	106	222 998,71 €	212 918,62 €	-4,52%
Opération d'ordre et de transfert	40	20 819,24 €	20 819,24 €	0,00%
	TOTAL	243 817,95 €	233 737,86 €	-4,13%

5.2- SITUATION FINANCIÈRE

Il y a 5 emprunts sur le service (échéances en 2027, 2030, 2034 et 2038)

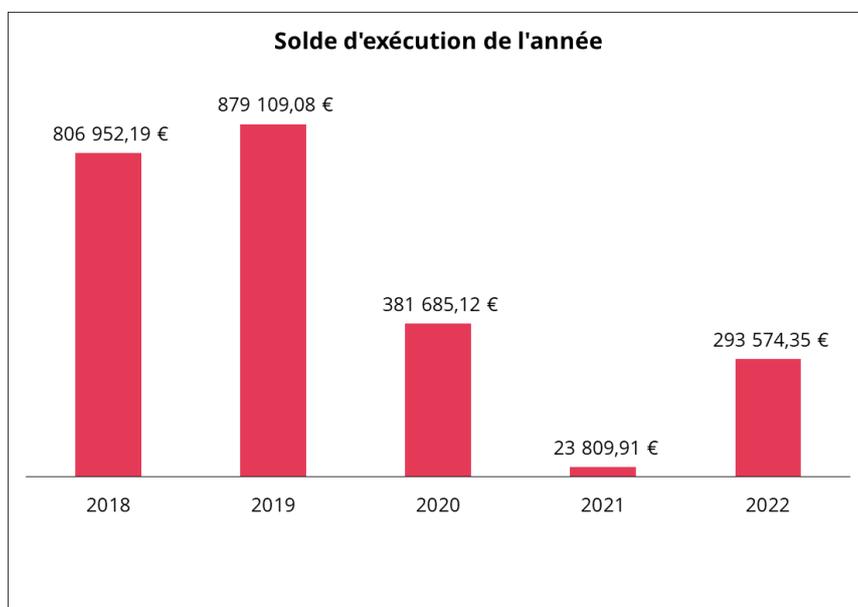
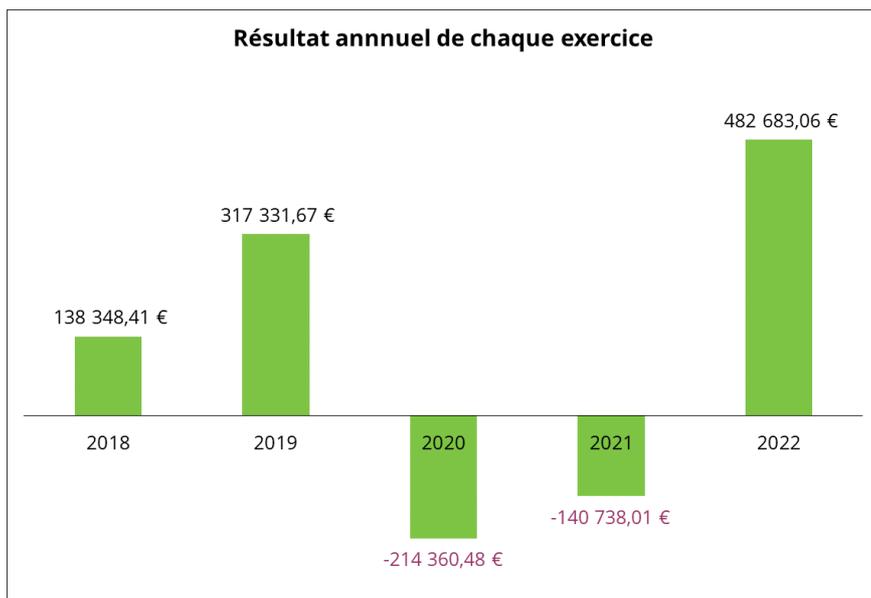


Le résultat de l'exercice 2022 tient compte de l'emprunt fait pour réaliser les travaux sur la commune des Peintures.

Le solde d'exécution pour l'année 2022 est de 293 574, 35 €.

Marché attribué à l'entreprise CANASOUT pour un montant de 324 970,50 € HT.

Remarques : Les recettes de l'année 2023 couvriront les 31 000 € de dépenses manquantes à ce jour.



M. Battiston insiste sur les charges en personnel qui sont importantes ; quand on a un délégataire, il n'y a pas de charge en personnel.

M. le Président rappelle à M. Battiston que les charges en personnel et les indemnités des élus sont issues d'une répartition par ventilation analytique par rapport aux nombres des abonnés sur les services exploités en DSP. Le service de DSP eau Dronne est en effet le service le plus important qui participe donc le plus à cette charge.

De plus, lorsque un service n'a pas de personnel, et qu'un délégataire à face à lui uniquement des élus qui ne sont pas particulièrement compétents dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il est assez facile de leur faire signer n'importe quoi.

Il précise également que chaque syndicat avant la fusion a réalisé des travaux d'importance, ne laissant que peu de marge d'investissement pour les années à venir sans avoir pour autant augmenté le prix de l'eau.

Il rappelle également qu'en 3 ans, le SIAEPAVID a investi sur le territoire de la Dronne autant d'argent que ce dernier ne l'avait fait sur les 15 dernières années.

Mme Blancheton rappelle le contexte de la fusion des 2 syndicats et ne la regrette pas. Elle précise qu'il est nécessaire d'aller de l'avant et qu'il faut se serrer les coudes pour œuvrer pour les bien des usagers.

M. CATALAN précise que le prix de l'eau ne va cesser d'augmenter pour pouvoir assurer le renouvellement des réseaux d'eau potable qui arrivent en fin de vie : il va falloir faire preuve de beaucoup de pédagogie.

5.3- PRIX DE L'EAU

Compte tenu de la situation financière du service et des besoins en investissement le prix de l'eau doit être augmenté.

Pour mémoire, le Comité Syndical, lors de sa séance du 08/11/2021 a fixé les tarifs suivants :

- abonnement : 20,52 € HT
- part variable (m³) : 0,5938 € HT

La facturation du service est la suivante :

- du 01/11 au 31/04 ; facturation de 1/2 abonnement + consommation réelle
- du 01/05 au 31/10 ; facturation de 1/2 abonnement + estimation de la consommation (=50 % de la consommation de l'année N-1)

L'augmentation de tarif proposée devrait permettre de dégager environ 320 000 € par an (**voir documents en annexes**).

La délibération 2023-1-10 valide à l'unanimité le tarif applicable en juin 2023.

6- ÉTABLISSEMENT ANNEXE 5 : ASSAINISSEMENT DRONNE (290 45)

6.1- COMPTE ADMINISTRATIF 2022 PRÉVISIONNEL

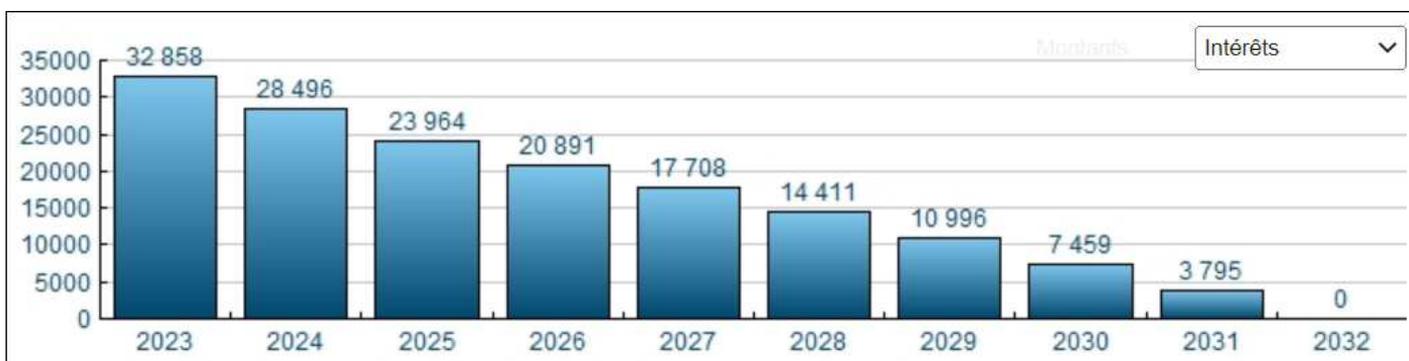
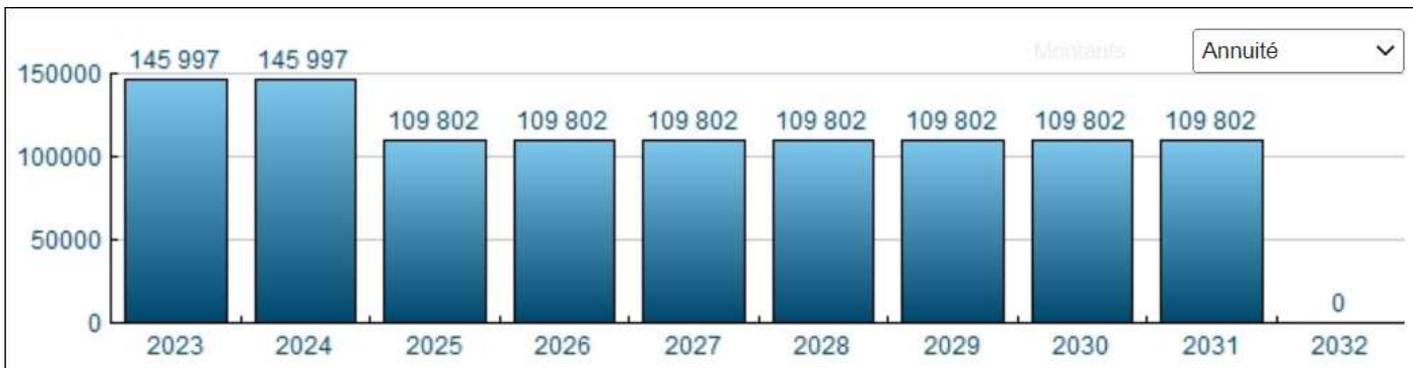
Les données de l'année 2022 sont les suivantes :

Exercice 2022		
	Section d'exploitation :	528 641,98 €
	Section d'investissement :	333 949,86 €
	Excédent de clôture de l'exercice	862 591,84 €
Report des années antérieures		
	Section d'exploitation :	0,00 €
	Section d'investissement :	115 572,10 €
	Report de l'excédent	115 572,10 €
Résultat global de l'exercice (2022 + reports)		
	Section d'exploitation :	528 641,98 €
	Section d'investissement :	449 521,96 €
	Excédent 2022	978 163,94 €

Recettes de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Vente d'eau	70	573 266,24 €	504 278,34 €	-12,03%
Subvention d'exploitation (AEAG)	74	9 316,00 €		
Autres produits de gestion courante	75	31 536,32 €	157 710,20 €	400,09%
Opérations d'ordre	42	52 639,14 €	52 639,14 €	-
	TOTAL	666 757,70 €	714 627,68 €	7,18%
Dépenses de fonctionnement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Charges à caractère général (assurance, taxe foncière, droits de pass	11	24 370,93 €	27 677,05 €	13,57%
Charges en personnel et frais assimilés (versement DECI)	12	68 250,00 €	64 212,00 €	-5,92%
Charges financières (intérêts+icne)	66	39 330,76 €	33 386,71 €	-15,11%
Opération d'ordre et de transfert	42	60 709,94 €	60 709,94 €	-
	TOTAL	192 661,63 €	185 985,70 €	-3,47%
Dépenses d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Immobilisations incorporelles	20	18 316,74 €	- €	
Immobilisations en cours	23	273 086,67 €	198 989,00 €	-27,13%
Emprunts (capital)	16	158 339,66 €	145 228,01 €	-8,28%
Autres immobilisations financières (avance de Trésorerie Régie Ass)	27	500 000,00 €	- €	
Opération d'ordre et de transfert	40	52 639,14 €	52 639,14 €	-
	TOTAL	1 002 382,21 €	396 856,15 €	-60,41%
Recettes d'investissement	Chapitre	2021	2022	Evolution
Subvention d'investissement (AEAG, CG33...)	13	- €	- €	
Emprunts et dettes assimilées	16	- €	- €	
Dotations, fonds divers et réserves	106	399 986,02 €	474 096,07 €	18,53%
Opération d'ordre et de transfert	40	60 709,94 €	60 709,94 €	-
	TOTAL	460 695,96 €	534 806,01 €	16,09%

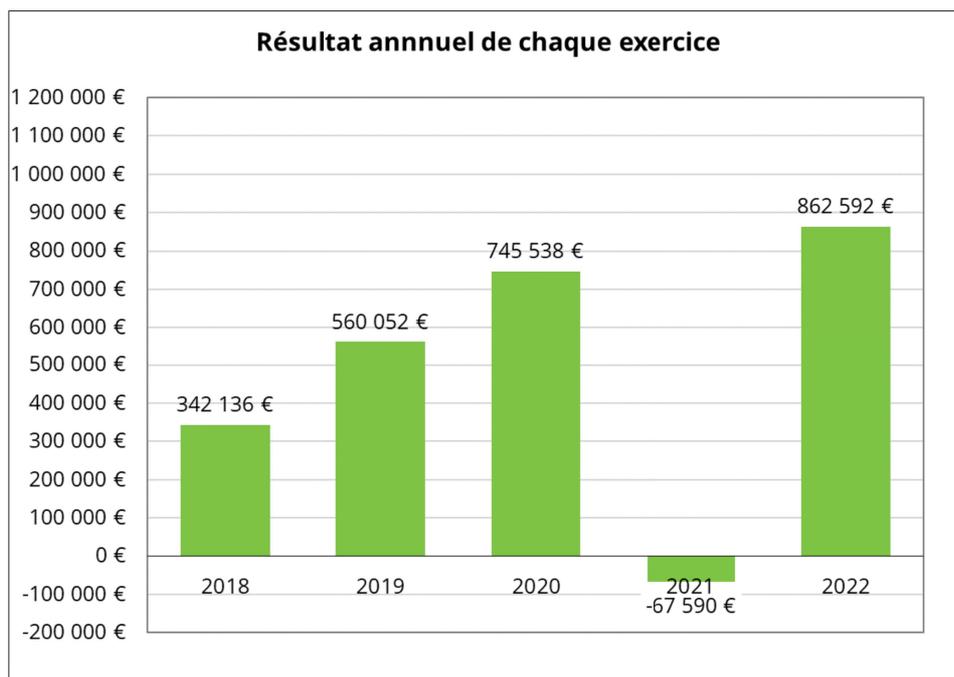
6.2- SITUATION FINANCIÈRE

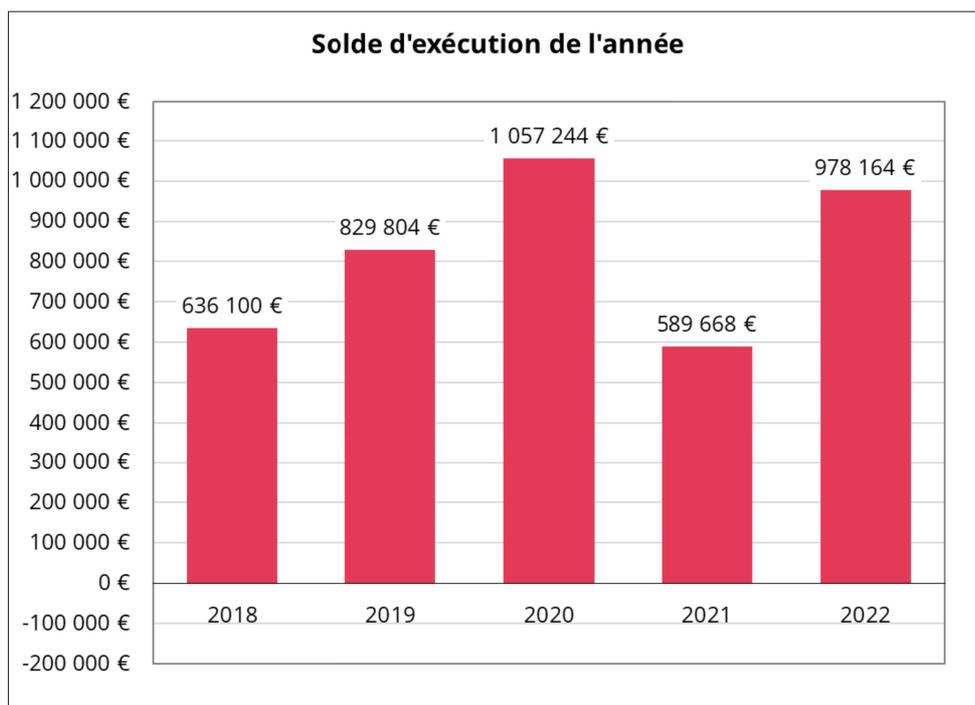
3 emprunts en cours qui se terminent en 2024 et 2031.



La situation de ce service est saine.

Le diagnostic de réseau devrait permettre de mettre en lumière les défaillances du système d'assainissement et mettre en place un programme de travaux d'investissement à réaliser.





6.3- DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération 2023-1-11 valide à l'unanimité la demande de subvention subventions diagnostic permanent réseaux Coutras -Les Peintures

La délibération 2023-1-12 valide à l'unanimité la demande de subvention subventions diagnostic permanent réseaux Coutras -Les Peintures

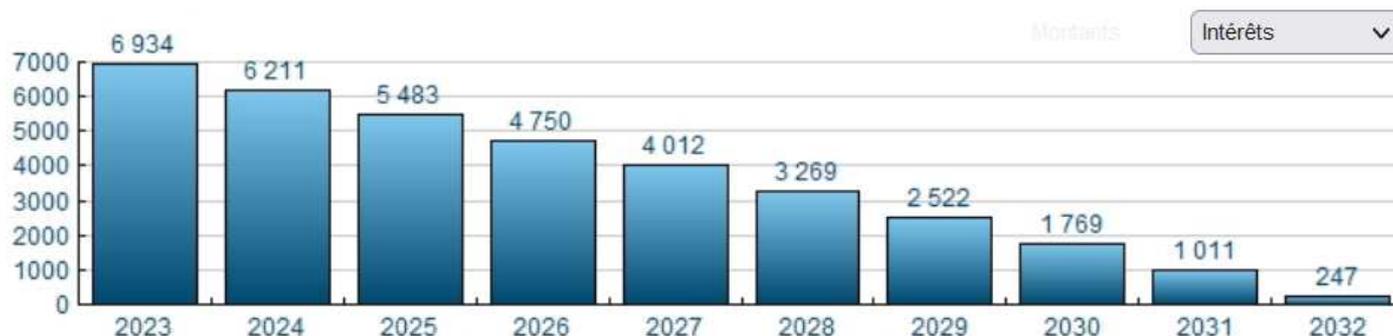
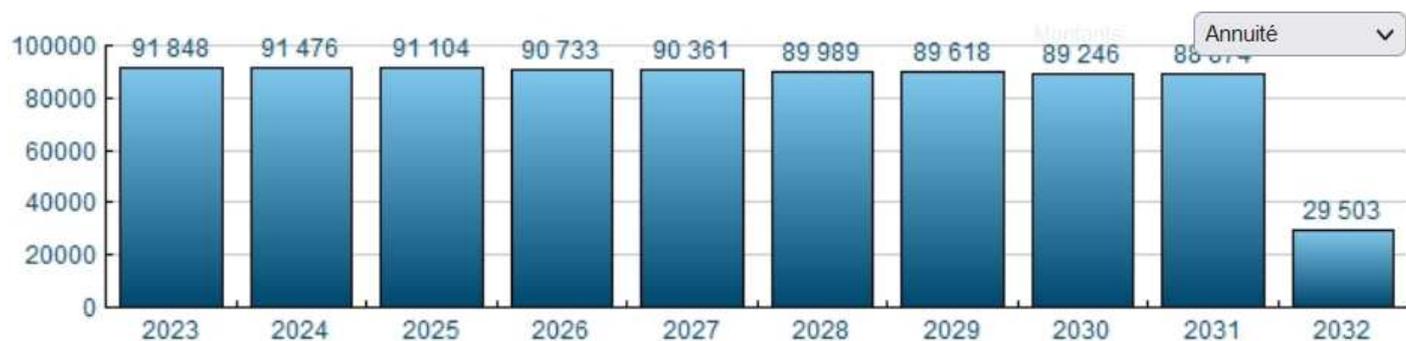
7- ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 1 : RÉGIE EAU POTABLE (290 10)

7.1- SITUATION FINANCIÈRE

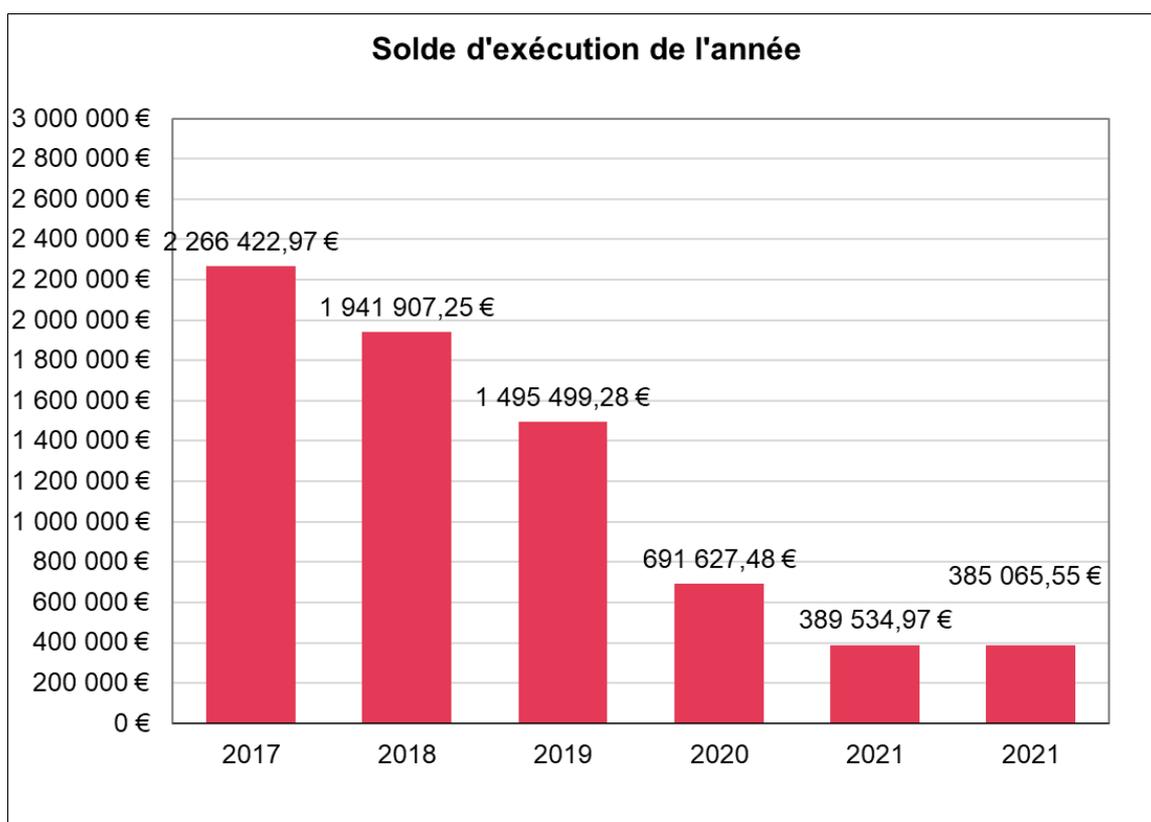
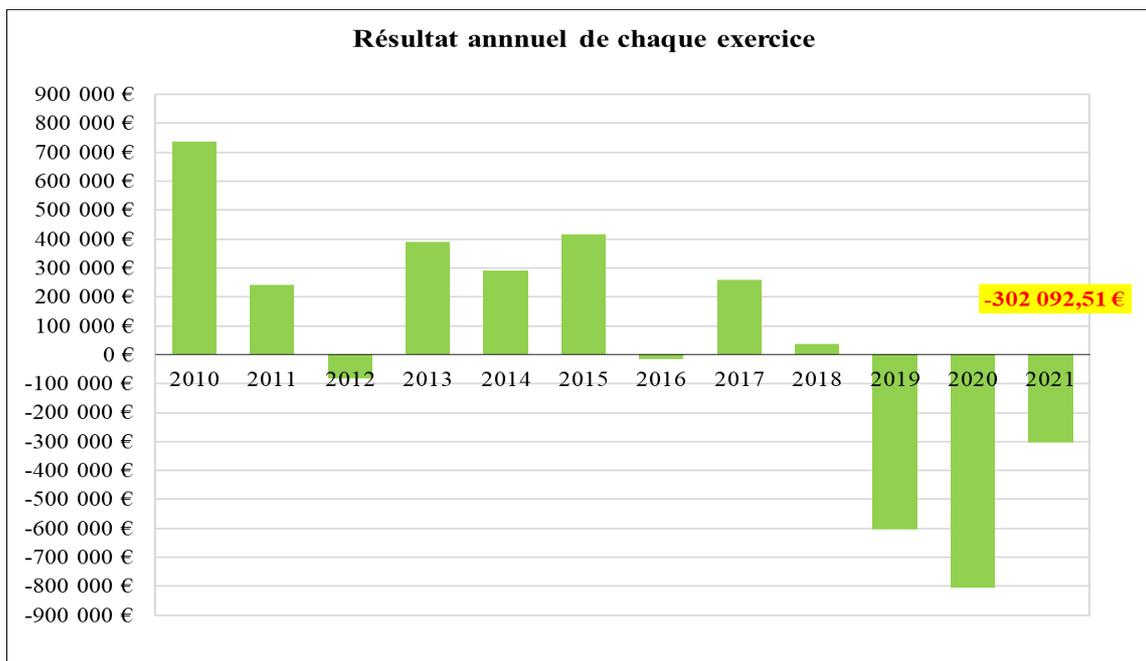
Le TP n'a pas transmis les données consolidées à ce jour.

2 emprunts en cours qui se terminent en 2032.

Le service, depuis 2019 est déficitaire.



Il est rappelé que l'ensemble des charges en personnel de la régie assainissement ont été pris en charge par ce service.



Une augmentation des tarifs de l'eau est nécessaire. Elle doit être régulière et suivre le coût de l'inflation. A défaut, plus aucun investissement ne pourra se faire.

7.2- PRIX DE L'EAU

La facturation du service est la suivante :

- du 01/03 au 31/08 année N ; facturation de l'abonnement + estimation de la conso (=50 % de la consommation de l'année N-1)
- du 01/09 au 30/02 N+1 ; consommation réelle (avec un relevé de compteur)

Compte tenu de la situation financière du service et des besoins en investissement le prix de l'eau doit être augmenté(**voir documents en annexes**).

Pour mémoire, le Comité Syndical , lors de sa séance du 07/11/2020 à fixé les tarifs de base suivants :

- abonnement : 40 € HT
- part variable (m³) : 1,20 € HT

Par délibération du 05/07/2022, ces tarifs sont actualisés selon une formule de calcul.

Au 01/11/2022, les tarifs actualisés sont les suivants :

- abonnement : 47,47 € HT
- part variable (m³) : 1,42 € HT

Le Conseil d'Exploitation par délibération n° CE 2023-1-6 du 21/03/2023 propose les tarifs de base suivants :

- abonnement : 70€ HT
- part variable (m³) : 1,8 € HT

La délibération 2023-1-13 fixe à l'unanimité les tarifs au 01/11/2023.

7.3- DEMANDE DE DÉPLACEMENT DE RÉSEAU

M. MONTET et M. RESSE sollicitent le syndicat pour le déplacement de conduites d'eau potable présentent sur un terrain classé en zone U du PLU de St Sauveur de Puynormand.

Le syndicat a fait chiffrer par SOCAMA le déplacement des conduites (canalisation de diamètre 200 et 160) : 210 000 € HT.

Après vérification, il apparaît que les canalisations sont implantées sans convention d'occupation du domaine privé. **Aucun document n'a été retrouvé dans les archives du syndicat.**

On se retrouve dans le cas d'une nécessité :

- de régularisation à l'amiable,
- à défaut, de passer devant le juge qui tranchera.

Compte tenu de l'ensemble des éléments , à savoir :

- le coût important des travaux, pour déplacer les canalisations,
- l'absence de fuites ou de problème techniques nécessitant un renouvellement de ces canalisations,
- l'absence d'intérêt, après étude, pour le service technique de déplacer rapidement les canalisations,
- la situation financière du service ,
- la priorisation données aux travaux pour réduire les fuite et améliorer le rendement de réseau.

Il est proposé de donner une réponse défavorable aux demandeurs.

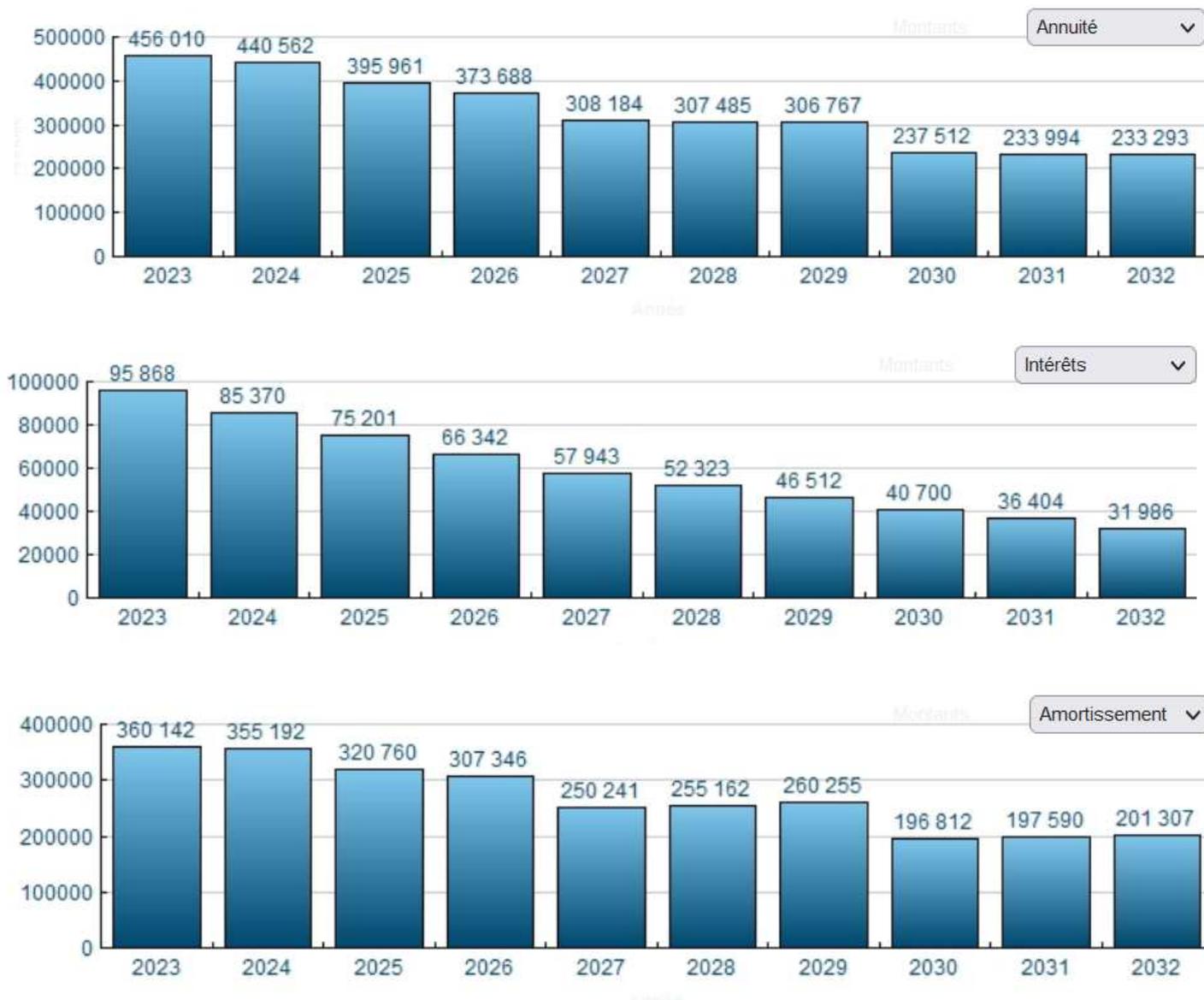
La délibération 2023-1-14 donne un avis défavorable au déplacements des réseaux d'eau potable sollicité par M. MONTET et M. RESSE.

8- ÉTABLISSEMENT RATTACHÉ 2: RÉGIE ASSAINISSEMENT (290 20)

8.1- SITUATION FINANCIÈRE

Le TP n'a pas transmis les données consolidées à ce jour.

Rappel de l'état de la dette du service au 01/01/2023 montant de l'annuité à rembourser est de 456 010 €. Il y a 26 emprunts en cours (reprise de Abzac, Les Eglisottes et St Seurin).



8.2- DEMANDE DE SUBVENTIONS

La délibération 2023-1-15 valide à l'unanimité les demandes de subventions pour la création de la station d'épuration d'Abzac-Sorillon

La délibération 2023-1-16 valide à l'unanimité les demandes de subventions, TR1 d'Abzac-Sorillon

9- DIVERS

Résultat de l'enquête nationale 2022 « Les Français et l'Eau » :

- 7 français sur 10 se disent inquiet de manquer d'eau ;
- 9 français sur 10 admettent qu'ils devront changer de mode de vie pour adopter des habitudes de consommation plus sobre ;
- 8 français sur 10 sont intéressés par des services permettant de suivre leur consommation de l'eau aussi souvent que possible ;
- 2/3 des français seraient prêt à investir dans des technologies qui leur permettraient de conserver leur confort ;
- 8 français sur 10 accepteraient de consommer des légumes arrosés avec des eaux usées dépolluées.

L'ensemble des résultats est disponible sur ciseau.com.

Un plan national devrait être mis en place pour :

- **favoriser la réutilisation des eaux usées traitées**
- **favoriser le développement de la télé-relève**

Compte tenu des remarques faites par la Cours des Comptes, désormais la gestion des opérations non programmées et imprévues par le syndicat sera beaucoup moins souple.

Il est donc rappelé aux délégués que les projets des communes doivent être transmis au syndicat en amont afin de pouvoir répondre au mieux à la planification annuelle des travaux.

Mme BERNARD est à la disposition des communes.

La séance est levée à 20h15.

10- LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibérations	Objet	Décision
Délibération 2023-1-1	Administration Générale – Validation du PV du Comité Syndical du 05/12/2022	unanimité
Délibération 2023-1-2	Administration Générale - Projet collaboratif 1 avec la CALI	unanimité
Délibération 2023-1-3	Administration Générale - Projet collaboratif 2 avec la CALI	unanimité
Délibération 2023-1-4	Administration Générale – Mutuelle santé obligatoire	unanimité
Délibération 2023-1-5	Administration Générale – Mutuelle santé obligatoire- Harmonie Mutuelle	unanimité
Délibération 2023-1-6	Administration Générale – Lancement de l'enquête publique liée à la révision des zonages d'assainissement des communes de Camps sur l'Isle , St Médard de Guizières, St Sauveur de Puynormand et Les Peintures	unanimité
Délibération 2023-1-7	Administration Générale – Tableau des effectifs	unanimité
Délibération 2023-1-8	Eau Les Eglisottes – Démarche de résiliation du contrat de DSP-SUEZ	unanimité
Délibération 2023-1-9	Eau Les Eglisottes – Travaux usine de traitement Le Breuilh	unanimité
Délibération 2023-1-10	Eau Dronne - Tarifs 2023	unanimité
Délibération 2023-1-11	Assainissement Dronne – Demande de subventions diagnostic permanent	unanimité
Délibération 2023-1-12	Assainissement Dronne – Demande de subventions diagnostic du système d'assainissement Coutras -Les Peintures	unanimité
Délibération 2023-1-13	Régie Eau – Prix de l'eau 2023	unanimité
Délibération 2023-1-14	Régie Eau- Déplacement de réseaux commune de St Sauveur de Puynormand	unanimité
Délibération 2023-1-15	Régie Assainissement – Demande de subventions pour la création de la station d'épuration de Sorillon, commune d'Abzac	unanimité
Délibération 2023-1-16	Régie Assainissement – Demande de subventions pour la création de la tranche n°1 du réseau d'assainissement à Sorillon, commune d'Abzac	unanimité

PV rédigé le 30/03/2023 à St Médard de Guizières,

Le Président,
Stéphane CATALAN

La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale Validation du Procès Verbaux du comité syndical du 05/12/2022

Le comité syndical valide à l'unanimité le PV du 14/11/2022 rédigé le 06/12/2022.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Volants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale Étude mutualisée des schémas directeurs d'eau potable

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 08/11/2022 concernant la gestion de l'eau sur le territoire de la CALI,

Vu la volonté du Comité Syndical de travailler en partenariat avec la CALI,

Vu le besoin de réaliser une révision des schémas directeurs d'eau potable sur le territoire du SIAEPAVID,

Le Comité Syndical décide de proposer la mise en place d'une étude conjointe avec la CALI pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable pour les unités de gestion situées sur le territoire syndical et donne tout pouvoir à M. Le Président pour signer une convention de partenariat.

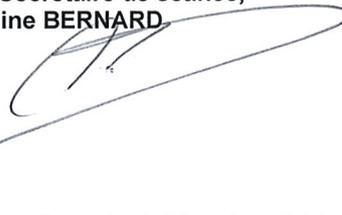
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023

Délibération 2023-1-3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale

Étude de faisabilité sur le développement et la mise en place d'un réseau LoRa privé

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes du 08/11/2022 concernant la gestion de l'eau sur le territoire de la CALI,

Vu le développement des technologies de l'information et de la communication,

Vu les avantages en terme de gestion des consommations d'eau potable lors de la mise en place d'un système de télé-relève des compteurs d'eau,

Vu la nécessité de mettre tout en œuvre pour améliorer les rendements de réseau et préserver la ressource en eau du territoire,

Le Comité Syndical propose à la CALI qui pourrait être porteuse du projet à l'échelle communautaire :

- de mettre en place une étude conjointe de faisabilité pour la mise en place d'un réseau LoRa privé ,
- de participer financièrement à cette étude,
- donne tout pouvoir à M. le Président pour signer une convention de partenariat avec la CALI.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-4

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale Mutuelle santé obligatoire

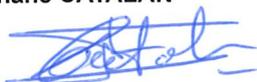
Vu les obligations de l'employeur fixées par le code de la Sécurité Sociale, articles L911-1 à L911-8,
Vu le contenu de la mutuelle obligatoire fixé par le code de la Sécurité Sociale, articles D911-0 à D911-8,
Vu les aides aux dispositifs d'assurance maladie complémentaire du Code de la Sécurité Sociale, articles R871-1 à R871-2,
Vu la volonté du syndicat à renforcer l'attractivité des services,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE-2023-1-2 du 21/03/2023,

Le Comité Syndical décide :

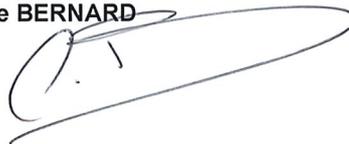
- de mettre en place une assurance collective obligatoire pour tous les agents recrutés à partir du 01/04/2023,
- de participer à hauteur de 100 % à la cotisation concernant le salarié,uniquement,

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- *Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.*

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-5

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale Mutuelle santé obligatoire – Harmonie mutuelle

Vu les obligations de l'employeur fixées par le code de la Sécurité Sociale, articles L911-1 à L911-8,
Vu le contenu de la mutuelle obligatoire fixé par le code de la Sécurité Sociale, articles D911-0 à D911-8,
Vu les aides aux dispositifs d'assurance maladie complémentaire du Code de la Sécurité Sociale, articles R871-1 à R871-2,
Vu la volonté du syndicat à renforcer l'attractivité de ses services,
Vu la consultation faite par les services,
Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE-2023-1- 3 du 21/03/2023,
Le Comité Syndical décide de choisir la proposition faite par Harmonie Mutuelle pour l'ensemble du personnel.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché le

ID : 033-200092112-20230328-2023_1_5-DE

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-6

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Volants :	14
Pour :	14
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale

Lancement de l'enquête publique liée à la révision des zonages d'assainissement des communes de Camps sur l'Isle, de St Médard de Guizières, de St Sauveur de Puynormand et des Peintures

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne dispose de la compétence sur l'ensemble de son territoire pour l'assainissement collectif et non collectif.

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités, il a été décidé de procéder à la révision des zonages d'assainissements des eaux usées sur 4 des communes membres du syndicat : Saint-Médard-de-Guizières, Camps-sur-l'Isle, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Les Peintures.

Ces études ont été confiées à la société SOCAMA Ingénierie.

Ces nouveaux zonages d'assainissement des eaux usées doivent faire l'objet d'une enquête publique préalablement à leurs approbations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier les articles L2224-10 et R2224-7 à 9 ;

Vu le Code de l'Environnement dont son article R122-17-II, et les décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) de ne pas soumettre les projets de révision des zonages d'assainissements des eaux usées des 4 communes à évaluation environnementale suite à leurs examens au cas par cas ;

Vu les articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants du Code de l'Environnement concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu les dossiers de révision des zonages d'assainissement des 4 communes présentés par la société SOCAMA Ingénierie : Saint-Médard-de-Guizières, Camps-sur-l'Isle, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Les Peintures.

Après lecture des documents de zonages, et en avoir délibéré, le **Comité Syndical** :

- **APPROUVE** les dossiers et les cartes des zones relevant de l'assainissement collectif et non collectif des communes de : Saint-Médard-de-Guizières, Camps-sur-l'Isle, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Les Peintures ;
- **DECIDE** de lancer l'enquête publique de révision des zonages d'assainissement sur le territoire des communes de : Saint-Médard-de-Guizières, Camps-sur-l'Isle, Saint-Sauveur-de-Puynormand, Les Peintures ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour mener toutes les démarches nécessaires, en particulier auprès du Tribunal Administratif, pour lancer cette enquête publique et signer tous les documents nécessaires à sa réalisation ;
- **CHARGE** Monsieur le président d'accomplir les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre dont les publicités réglementaires.

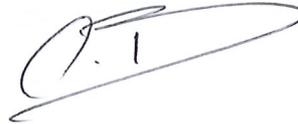
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*
- *Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.*

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023

Délibération 2023-1-7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Volants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Administration Générale Tableau des effectifs

Le Comité Syndical valide à l'unanimité le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU des EFFECTIFS						
Grade ou Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire au 01/01/2023	Effectif budgétaire au 01/04/2023	Effectif	
					pourvu	vacant
SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne						
Emploi permanent fonctionnaire						
Rédacteur*	B	35h00	1	1		1
Technicien territorial	B	35h00	1	1	1	
Adjoint administratif principal territorial de 1ère classe	C	35h00	1	1	1	
Emploi permanent non-titulaire						
Ingénieur contractuel / Directeur	A	35h00	1	1	1	
TOTAL SIAEPAVID			4	4	3	1
Régie des Eaux du SIAEPAVID						
Emploi permanent non-titulaire						
Ingénieur contractuel / Directeur	A					
Emploi permanent fonctionnaire						
Rédacteur Principal de 1ère classe*	B	35h00	1	1		1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35h00	1	1	1	
Technicien territorial*	B	35h00	1	1		1
Agent de maîtrise principal	C	35h00	1	1	1	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe*	C	35h00	1	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35h00	1	1	1	
Personnel de droit privé						
Chargée des abonnés	Employé	35h00	3	3	3	
Chargée des abonnés	Employé	17h30	1	1		1
Agent d'entretien	Employé	10h00	1	1	1	
Secrétaire de Direction	Employé	20h00	1	1	1	
Responsable du service technique	Technicien	35h00	1	1	1	
Electromécanicien	Technicien	35h00	2	2	2	
Géomaticien	Technicien	35h00	1	1	1	
Agent de contrôle	Technicien	35h00	2	2	2	
Agents de réseaux polyvalents (ou Fontainiers polyvalents)	Ouvrier	35h00	6	6	5	1
TOTAL Rgie des Eaux			24	24	19	5
TOTAL GENERAL			28	28	22	6
* poste ouvert car promotion ou avancement possible Agent du Syndicat mis à disposition de la régie des Eaux						

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guzières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guzières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guzières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau – Les Eglisottes Autorisation du Président à engager les démarches pour résilier le contrat de DSP Eau Eglisottes conclue avec la société SUEZ

Monsieur le Président rappelle le contexte de la gestion du service de l'Eau Potable sur la commune des Eglisottes :

- la commune a signé un contrat de DSP avec la société SUEZ le 15/06/2010 pour une durée de 10 ans,
- la commune a signé un avenant de prolongation du contrat de DSP conclue avec SUEZ le 20/08/2012 pour une durée supplémentaire de 6 ans, soit un terme du contrat fixé au 30/06/2028,
- par arrêté préfectoral du 28/11/2012, les compétences Eau et Assainissement de la commune des Eglisottes ont été transférées au SIAEPA de la Vallée de l'Isle à compter du 01/01/2013,
- par arrêté du 27/12/2019, le SIAEPA des Vallées de l'Isle et le SIAEPA de la Vallée de la Dronne ont fusionné pour former le SIAEPA des Vallées de l'Isle et de la Dronne à partir du 01/01/2020,
- par délibération du 05/12/2022, le SIAEPAVID a décidé de ne pas renouveler le contrat de DSP assainissement sur la commune des Eglisottes et de transférer l'exploitation à la Régie des Eaux du SIAEPAVID.

Monsieur le Président expose que :

- des travaux d'investissements urgents sont à réaliser pour répondre aux exigences réglementaires en terme de fuites et de rendement de réseau,
- dans l'état actuel du mode de gestion du service, l'augmentation du tarif du service de l'eau des Eglisottes serait économique non viable pour les usagers de la commune des Eglisottes à la vue des travaux d'investissement à réaliser,

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il apparaît que la mutualisation de ce service avec la Régie des Eaux du SIAEPAVID est la seule solution économiquement envisageable.

Il sollicite l'accord du comité syndical pour entamer les négociations avec la société SUEZ pour mettre fin au contrat de Délégation de Service Public au 31/12/2023.

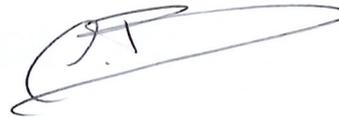
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guzières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-9

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau -Les Eglisottes Travaux station de traitement Le Breuilh

Compte tenu de la situation financière 2022 du service 290 41,
Compte tenu du choix de la commission travaux du 02/02/2023 et du 17/02/2023,
Compte tenu des démarches engagées par les services du Syndicat auprès de SUEZ,
Compte tenu de la nécessité de faire des travaux à court et moyen terme sur le réseau et sur la station de pompage,
Compte tenu de la nécessité de mutualiser les services pour assurer un meilleurs service aux usagers de la communes des Eglisottes,
Le comité syndical décide de maintenir la réalisation des travaux sur la station de pompage du Breuilh en 2023.

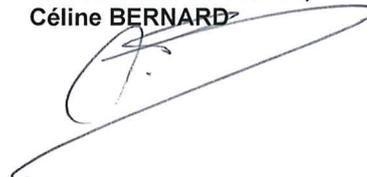
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en	
exercice :	16
Présents :	12
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Volants :	14
Pour :	14
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Eau – Dronne Prix de l'eau 2023

Compte tenu de la situation financière du service et des besoins en investissement, le prix de l'eau doit être augmenté.

Le comité syndical adopte les tarifs suivants pour la part revenant à la collectivité :

- abonnement : 35 € HT
- part variable (m³) : 0,80 € HT

Ces tarifs devront être applicables au 01/06/2023.

Le Comité Syndical valide à l'unanimité cette décision.

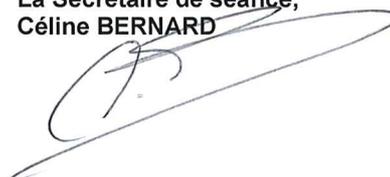
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-11

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Votants :	14
Pour :	14
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement – Dronne Demande de subvention diagnostic permanent réseaux Coutras -Les Peintures

Pour respecter la réglementation en vigueur, un diagnostic permanent du système d'assainissement doit être réalisé au plus tard le 31/12/2024.

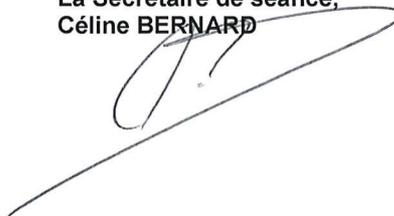
Cette étude et les travaux pouvant être subventionnés, le comité syndical, à l'unanimité, sollicite les aides financières du département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau pour leur réalisation.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Volants :	14
Pour :	14
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Service Assainissement – Dronne Demande de subvention diagnostic du système d'assainissement de Coutras -Les Peintures

Pour respecter la réglementation en vigueur, un diagnostic du système d'assainissement doit être réalisé au plus tard le 31/12/2024.

Cette étude pouvant être subventionnée, le comité syndical, à l'unanimité, sollicite les aides financières du département de la Gironde et de l'Agence de l'Eau pour sa réalisation.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents : 12	
Absents : 4	
Pouvoirs : 2	
Volants : 14	
Pour : 14	
Contres : 0	
Blancs : 0	
Abstentions : 0	

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Régie Eau Prix de l'eau 2023

Compte tenu de la situation financière du service et des besoins en investissement, le prix de l'eau doit être augmenté.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE-2023-1-6 du 21/03/2023,

Le comité syndical adopte à l'unanimité les tarifs de base suivants, qui serviront de calcul lors de l'actualisation des tarifs annuellement :

- abonnement : 70 € HT
- part variable (m³) : 1,80 € HT

Ces tarifs devront être applicables au 01/11/2023.

POUR COPIE CONFORME
St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023

Délibération 2023-1-14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Volants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Régie Eau

Déplacement des réseaux d'eau potable au lieu-dit , commune de St Sauveur de Puynormand

Vu les demandes de M. MONTET et de M. RESSE sollicitant le déplacement des canalisations d'eau potable pour mettre en œuvre un projet de construction d'une maison d'habitation au lieu-dit Le Grand Lac Sud sur la commune de St Sauveur de Puynormand,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation CE-2023-1-7 du 21/03/2023,

Compte tenu :

- du coût important des travaux pour déplacer les canalisations (chiffré à 210 000 € HT),
- de l'absence de fuites ou de problème techniques nécessitant un renouvellement de ces canalisations,
- de l'absence d'intérêt, après étude, pour le service technique de déplacer rapidement les canalisations,
- de la situation financière du service en 2022,

Le Comité Syndical émet un avis défavorable à la requête de M. MONTET et de M. RESSE.

POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en
exercice : 16
Présents : 12
Absents : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Régie Assainissement

Demande de subventions pour la création de la station d'épuration d'Abzac - Sorillon

Le syndicat projette de réaliser des travaux d'assainissement collectif sur la commune d'Abzac dans le secteur de Sorillon. Le système d'assainissement futur sera composé d'une station d'épuration de 200 EH et de 2 tranches de collecte et de refoulement des eaux usées.

Ce projet de station d'épuration et de canalisation de rejet des eaux usées a été estimé à 600 000 € HT.

Le Comité Syndical sollicite les aides financières :

- du département,
- de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de l'État par le biais de la DETR, DSIL ou tout autres financements possibles.

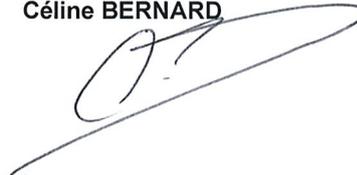
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 28/03/2023 Délibération 2023-1-16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt février par Stéphane CATALAN Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 16	
Présents :	12
Absents :	4
Pouvoirs :	2
Votants :	14
Pour :	14
Contres :	0
Blancs :	0
Abstentions :	0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	<i>Excusée</i>	X	X
CALI - Abzac	Jacques RABANIER	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	David RESENDE	X	
CALI - Chamadelle	Sophie BLANCHETON	X	
CALI - Coutras	<i>Jérôme COSNARD pouvoir à M. RABANIER</i>	X	
CALI - Gours		X	
CALI - Le Fieu	Mariette COUDERC	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures	Bernard GUILLEMOT	X	X
CALI - Les Peintures	Armand BATTISTON	X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY	X	
CALI - Puynormand	Jean Pierre ARNAUD	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle	Pâquerette PEYRIDIEUX	X	X
CALI - St Christophe de Double	Alain ARNOUD	X	
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane CATALAN	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand	<i>Jean-Pierre DUBET pouvoir à M. CATALAN</i>	X	
CALI - St Seurin sur l'Isle	Patrick JARJANETTE	X	X
TOTAL	12 / 16 délégués	12/16	5/6

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID -Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Emeline RAQUIL (Directrice service Eau-Assainissement de la CALI), Sandra BOURREAU (Comptable SIAEPAVID), Pierre LARGARDE (Chargé de missions SIAEPAVID), Jérôme THIBAUD (Responsable du service technique de la Régie des Eaux), Yannick DENOUE (agent de la Régie des Eaux)

Régie Assainissement

Demande de subventions pour la création de la tranche n°1 du réseau d'assainissement lieu-dit Sorillon, commune d'Abzac

Le syndicat projette de réaliser des travaux d'assainissement collectif sur la commune d'Abzac dans le secteur de Sorillon. Le système d'assainissement futur sera composé d'une station d'épuration de 200 EH et de 2 tranches de collecte et de refoulement des eaux usées.

Le projet de réalisation de la TR1 Abzac-Sorillon a été estimé à 680 000 € HT.

Le Comité Syndical sollicite les aides financières :

- du département,
- de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- de l'État par le biais de la DETR, DSIL ou tout autres financements possibles.

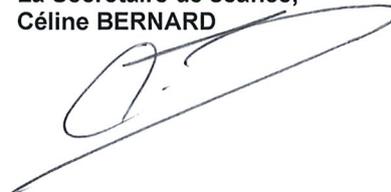
POUR COPIE CONFORME

St Médard de Guizières, le 30/03/2023

Le Président,
Stéphane CATALAN



La Secrétaire de séance,
Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet le 05/04/2023.